

Chèques-commerces Aubel... Un soutien aux commerçants !!!



La crise sanitaire du COVID-19 et les mesures de confinement ont empêché bon nombre de nos commerçants d'ouvrir leurs portes durant plusieurs semaines.

Pour les soutenir, la commune d'Aubel a décidé de mettre en place l'opération « chèques-commerces ».

Envie de soutenir la relance du commerce local ? De faire plaisir ou de se faire plaisir ? De remercier des personnes particulièrement investies durant cette période ?...

Achetez des chèques-commerces

Un chèque-commerce, c'est quoi ? C'est une monnaie locale. Un chèque-commerce est utilisable exclusivement dans les commerces aubelois participants.

Cette idée a été conçue de concert avec l'ACA (Association des Commerçants Aubelois). Il s'agit d'une réponse forte à la crise que nous traversons ! Par le biais de cette monnaie locale, vous montrez votre soutien à nos commerces et à nos commerçants.

C'est ensemble que nous avons pu mettre ce projet sur pied ! Maintenant, nous avons besoin de VOUS, Aubeloises et Aubelois, pour le faire vivre.

Vous êtes invités à un anniversaire ? A une réception ? Vous ne savez pas quoi offrir ? Pensez à un chèque-commerce aubelois.

Comment cela fonctionne ?

Où acheter des chèques-commerces ?

Les chèques-commerces (d'une valeur de 15€ ou de 25€) sont disponibles à l'achat au bureau d'accueil de la population de l'Administration communale (dès ce mardi 25 août 2020).

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h00 - 12h00

Mercredi : 8h00 - 12h00 et 13h30 - 16h00



Où dépenser mes chèques ?

-Cet autocollant est apposé sur les vitrines des commerces participants.

-[La liste des commerçants participants est disponible en annexe.](#)

Sous quelles conditions puis-je dépenser mes chèques-commerces ?

-Vos chèques doivent être dépensés en une fois dans un même commerce.

-Utilisez vos chèques dans les dates limites (1 an à partir de la date d'achat).

Je suis commerçant participant, comment encaisser mes chèques-commerces ?

- Rendez-vous au bureau d'accueil de la population avec le(s) chèques(s).
- Une employée se chargera de les reprendre contre récépissé.
- Vos chèques seront remboursés par virement.



Achetez un chèque, offrez-le
et peut-être gagnerez-vous
à notre TOMBOLA !

Parce qu'elles croient en ce projet, l'Association des Commerçants Aubelois et la commune d'Aubel ont décidé d'octroyer un budget de 8.000 € au lancement de l'opération.

Ce budget sera entièrement converti en chèques-commerces. Ceux-ci seront distribués sous forme de **TOMBOLA** d'ici au 31 décembre 2020.

Comment fonctionne la tombola ?

Une fois le chèque dépensé et retourné à l'Administration par le commerçant, il sera placé dans l'urne de notre tombola.

D'ici le 31 décembre, chaque semaine, une série de chèques seront tirés au sort. **Les acquéreurs des chèques tirés au sort recevront un chèque de même valeur.**

Règlement de la TOMBOLA chèques-commerces :

- Le gagnant de la tombola est l'acquéreur du chèque.
- Un acquéreur ne peut gagner qu'une seule fois par tirage au sort.
- Sont repris à la tombola uniquement les chèques dépensés et retournés à l'Administration.
- La tombola dure jusqu'au 31 décembre 2020.

Consommez local
Soutenez nos commerçants aubelois !

Pour toute information supplémentaire n'hésitez pas à nous contacter au 087/68.01.31 ou info@aubel.be